

La part des personnes en emploi à 59 ans augmente entre les générations nées en 1942 et celles nées en 1954, tandis que la part de celles qui sont absentes du marché du travail ou au chômage diminue. Au sein de la génération 1946, la part des personnes principalement au chômage au cours d'une année passe pourtant de 5 % à 50 ans à 16 % à 59 ans. Elle est plus faible ensuite. En moyenne, lorsqu'ils partent à la retraite, les assurés de cette génération ont changé deux fois de situation vis-à-vis du marché du travail entre 50 et 67 ans (y compris le passage à la retraite). Passer directement de l'emploi à la retraite est la situation la plus courante, mais près de la moitié des personnes connaissent au moins une fois une période significative de chômage, de maladie, d'invalidité ou d'absence du marché du travail entre ces deux âges.

De plus en plus de personnes en emploi à 59 ans

Au fil des générations, les personnes occupent de plus en plus souvent un emploi à 59 ans. Entre 2000 et 2016, le taux d'emploi passe de 49 % à 70 % pour les 55-59 ans.

Les situations principales sur le marché du travail à 59 ans ont beaucoup évolué entre les générations nées en 1942 et celles nées en 1954¹ (*encadré 1, graphique 1*). Le taux de femmes absentes du marché du travail² diminue sensiblement (-7 points entre ces deux générations). Ainsi, 16 % des femmes et 17 % des hommes nés en 1942 ont connu à 59 ans une situation principale de chômage, contre 8 % de celles et ceux nés en 1954. La part de retraités a augmenté pour les générations 1946 et 1950, en raison notamment du dispositif de départ anticipé pour carrière longue (voir fiche 12). En revanche, la restriction en 2009 des conditions d'accès à ce dispositif se traduit par une diminution de la part des retraités de 6 points pour les femmes et de 11 points pour les hommes entre les générations 1950 et 1954.

La fin des dispositifs de préretraite publique s'applique aux générations 1946 et suivantes : 13 % des hommes de la génération 1942 étaient en préretraite à 59 ans, contre 3 % pour ceux de la génération 1946.

Ces diminutions des situations de non-emploi vont de pair avec l'augmentation significative de l'emploi : un peu moins de la moitié des femmes et des hommes de la génération 1942 étaient en emploi à 59 ans, contre plus des deux tiers pour la génération 1954.

Un chômage plus fréquent aux âges élevés

L'analyse de la seule situation à 59 ans – qui renseigne sur la situation juste avant la retraite – masque une grande diversité des trajectoires de fin de carrière. Certaines personnes changent de situation sur le marché du travail, et ce parfois plusieurs fois, entre 50 et 67 ans (*encadré 1*). Ainsi, dans cette tranche d'âge, le passage direct de l'emploi à la retraite n'a concerné que 47 % des femmes nées en 1946 et 55 % des hommes (*tableau 1*).

1. Les données présentées dans cette fiche sont issues de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) millésimé au 31/12/2013, la génération 1954 est ainsi la dernière génération pour laquelle la situation à 59 ans est observable. Par ailleurs, l'âge de 59 ans correspond, avant la réforme des retraites de 2010, à l'âge atteint juste avant l'âge légal d'ouverture des droits, ce qui offre un panorama de la situation avant retraite plus complet.

2. Dans cette fiche, les personnes déjà retraitées à 50 ans ainsi que celles qui sont totalement absentes de l'emploi ou de tout dispositif public à partir de 50 ans sont exclues du champ de l'analyse (*encadré 1*).

Encadré 1 L'analyse des trajectoires de fin de carrière : champ et définition

Le champ ne comprend pas les personnes sorties précocement du marché du travail et des dispositifs publics

Une partie des affiliés aux régimes de retraite français n'occupent, après 50 ans, ni un emploi ni ne sont présents dans aucun des dispositifs sociaux qui permettent de valider des trimestres de retraite (chômage, maladie, invalidité, préretraite...). Il peut s'agir notamment de personnes qui ne résident plus en France (et dont la fin de carrière se déroule donc dans un autre pays), mais aussi d'assurés qui se sont retirés très précocement du marché du travail ou qui n'y ont jamais participé (parents au foyer, personnes handicapées, etc.). De même, certaines personnes sont déjà retraitées dès 50 ans. Pour l'ensemble de ces assurés, la notion de trajectoire de fin de carrière a peu de sens ; ils ne sont donc pas inclus dans le champ de l'analyse réalisée dans cette fiche.

Les personnes absentes ou retraitées dès 50 ans représentent, parmi les affiliés aux régimes de retraite français nés en 1946, 23 % des femmes et 15 % des hommes. Parmi ces premières, la proportion décroît progressivement au fil des générations (respectivement 26 % pour la génération 1942, 23 % pour la 1946, 20 % pour la 1950 et 18 % pour la 1954), en raison de la participation accrue des femmes au marché du travail. Pour les hommes, la proportion décroît principalement entre les générations 1942 et 1946 (21 % des hommes nés en 1942 contre 15 % de ceux nés en 1946), sous l'effet notamment du baby-boom, qui se traduit par une nette diminution de la part de personnes nées à l'étranger parmi les assurés.

La définition des situations principales annuelles

Pour l'analyse des trajectoires individuelles en fin de carrière, une situation principale annuelle vis-à-vis du marché du travail a été définie, pour chaque personne, de l'année des 50 ans à l'année 2013 (dernière année disponible de l'EIC 2013). Ces situations sont déterminées à partir des validations de trimestres aux régimes de retraite.

L'année de départ à la retraite retenue correspond à l'année de liquidation dans le régime où la personne a été affiliée le plus longtemps¹. Si la personne n'a pas liquidé ses droits dans ce régime avant 2013, mais en a liquidé dans une autre, l'année de cette liquidation est retenue comme année de la retraite. À défaut, la personne est considérée comme non-retraîtée.

Une fois l'année de départ à la retraite déterminée, la procédure est la suivante :

- > l'année de départ à la retraite, la situation principale de la personne est définie comme « retraite » (même si elle a travaillé une majeure partie de l'année et qu'elle liquide ses droits en fin d'année) ;
- > pour les années précédant celle de la retraite (et pour toutes les années pour les personnes non retraitées au 31/12/2013) :
 - si la personne a bénéficié d'une allocation de préretraite publique cette année-là, sa situation principale correspond à « préretraite » ;
 - si la personne a validé des trimestres cette année-là, sa situation est, selon la nature et le nombre des trimestres validés, « en emploi », « assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) », « chômage » ou « maladie ou invalidité » : le motif retenu alors comprend le plus grand nombre de trimestres validés. En cas d'égalité du nombre de trimestres validés selon les différents motifs, la priorité est donnée aux trimestres d'emploi, puis aux trimestres d'AVPF, de chômage et enfin de maladie et d'invalidité ;
 - si la personne n'a pas validé de trimestre cette année-là, elle est « absente » ou au « chômage », selon sa présence ou non dans les fichiers de Pôle emploi.
- > pour les années succédant à celle de la retraite :
 - si la personne bénéficie des dispositifs de cumul emploi-retraite ou de retraite progressive cette année-là, si elle reprend une activité ou qu'elle valide encore majoritairement des trimestres au titre de l'AVPF, ●●●

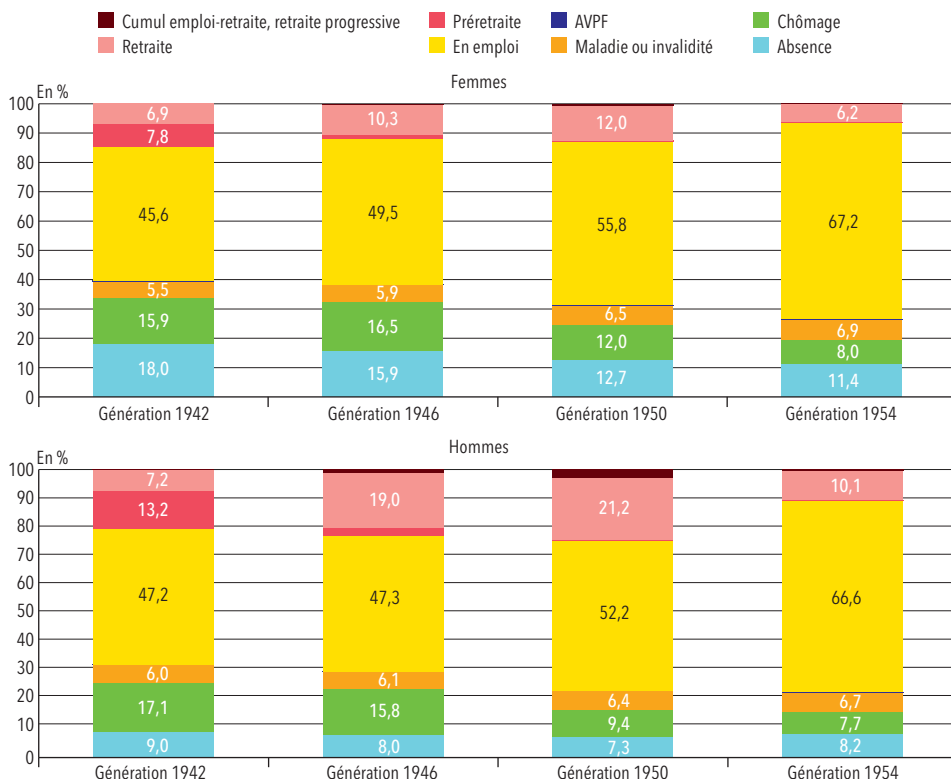
1. Quelques variantes à ces règles ont été appliquées, dans le cas d'un polyaffilié dont l'un des régimes relève de la fonction publique ou est un régime spécial.

••• du chômage, de la maladie-invalidité, alors sa situation principale est dénommée « cumul emploi-retraite, retraite progressive ». Cette appellation ne prend pas en compte les situations de cumul, durant une même année civile, entre la retraite et un autre dispositif public (chômage...) qui sont, dans les faits, très rares ;

– sinon, sa situation principale est « retraite ».

Huit situations principales annuelles sont ainsi retenues en fin de carrière : « en emploi », « AVPF », « chômage », « maladie ou invalidité », « préretraite », « retraite », « cumul emploi-retraite, retraite progressive », « absent ». La situation « absent » ne correspond pas à la définition d'inactivité au sens du Bureau international du travail (BIT), mais est plus restrictive. Il s'agit, ici, d'années où la personne ne cotise ni ne valide des trimestres dans aucune des caisses de retraite participant à l'EIC, tout en n'ayant pas encore atteint l'année de la retraite. Concrètement, elle peut avoir cotisé à l'étranger ou dans un des régimes de base non couverts par l'EIC cette année-là. De même, les situations « emploi » et « chômage » ne visent pas à être définies selon les normes conventionnelles du BIT.

Graphique 1 Situation principale à 59 ans pour les femmes et les hommes des générations 1942, 1946, 1950 et 1954



AVPF : assurance vieillesse des parents au foyer.

Note > L'âge est calculé en différence de millésime (âge atteint au 31 décembre de l'année).

Lecture > À 59 ans, 45,6 % des femmes nées en 1942 sont en emploi, contre 66,6 % des femmes de la génération 1954.

Champ > Personnes nées en 1942, 1946, 1950 ou 1954 ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans (le champ a fait l'objet d'une révision le 06/06/2018).

Source > DREES, EIC 2013.

Une partie des assurés traversent aussi, après 50 ans, des périodes de non-emploi couvertes par des dispositifs publics de chômage, d'invalidité ou de maladie. L'année où ils atteignent 50 ans, 2 % des femmes et des hommes de la génération 1946 ont validé une majorité de trimestres au titre de la maladie ou de l'invalidité, et 6 % des femmes et 4 % des hommes une majorité de trimestres de chômage (*graphique 2*). La part des personnes ayant majoritairement validé des trimestres au titre de la maladie ou de l'invalidité augmente, elle aussi, légèrement à chaque âge jusqu'à 59 ans, pour atteindre 6 %. Ces situations deviennent marginales ensuite, en raison du départ à la retraite fréquent de cette population dès l'âge d'ouverture des droits (60 ans pour la génération 1946), notamment au titre de l'invalidité et de l'ex-inaptitude. À l'approche des 60 ans, le risque d'être principalement au chômage s'accroît : c'est le cas pour 8 %

des femmes et 6 % des hommes à 55 ans, contre 16 % des femmes et des hommes à 59 ans. Entre 60 et 64 ans, 2 % à 5 % des femmes et des hommes de la génération 1946 sont principalement au chômage chaque année. La succession des situations d'emploi, de chômage, puis de retraite entre 50 et 67 ans concerne ainsi 10 % des femmes et 11 % des hommes de cette génération.

Par ailleurs, quel que soit l'âge compris entre 50 et 59 ans, 8 % à 16 % des femmes, et 4 % à 8 % des hommes nés en 1946³ sont absents du marché du travail mais aussi de tous dispositifs publics. Ces personnes ne sont pas à la retraite ou en préretraite publique⁴, elles ne valident pas non plus de trimestres au titre du chômage, de la maladie ou de l'invalidité, et elles ne sont pas en situation de chômage non indemnisé (c'est-à-dire inscrites à Pôle emploi). La part de ces « absents » n'est plus que de 8 % pour les femmes et de 4 % pour les hommes à

Tableau 1 Les trajectoires les plus fréquentes entre 50 et 67 ans

	En %		
	Ensemble	Femmes	Hommes
Trajectoires sans années de non-emploi¹	54,2	49,3	58,5
Passage direct de l'emploi à la retraite	51,1	46,9	54,7
Dont au moins une année de cumul emploi-retraite / retraite progressive entre 50 et 67 ans - Sans années de non-emploi	10,9	8,8	12,7
Emploi, puis préretraite, puis retraite	2,1	1,5	2,7
Autres trajectoires - Sans années de non-emploi ²	1,0	0,9	1,1
Trajectoires avec années de non-emploi¹	45,8	50,7	41,5
Emploi, puis chômage, puis retraite	10,7	10,2	11,2
Emploi, puis absence du marché du travail, puis retraite	5,9	7,9	4,2
Au moins une année de cumul entre 50 et 67 ans - Avec année(s) de non-emploi	5,9	5,7	6,1
Emploi, puis maladie, puis retraite	2,8	2,4	3,1
Autres trajectoires - Avec année(s) de non-emploi ²	20,5	24,5	16,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

1. Sont considérées comme années de non-emploi, les années où l'état principal sur le marché du travail est : absence, maladie, chômage ou assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF). Toutefois, les trajectoires sans années de non-emploi peuvent contenir des périodes infra-annuelles de non-emploi.

2. Chaque autre type de trajectoire concerne moins de 2 % des personnes nées en 1946.

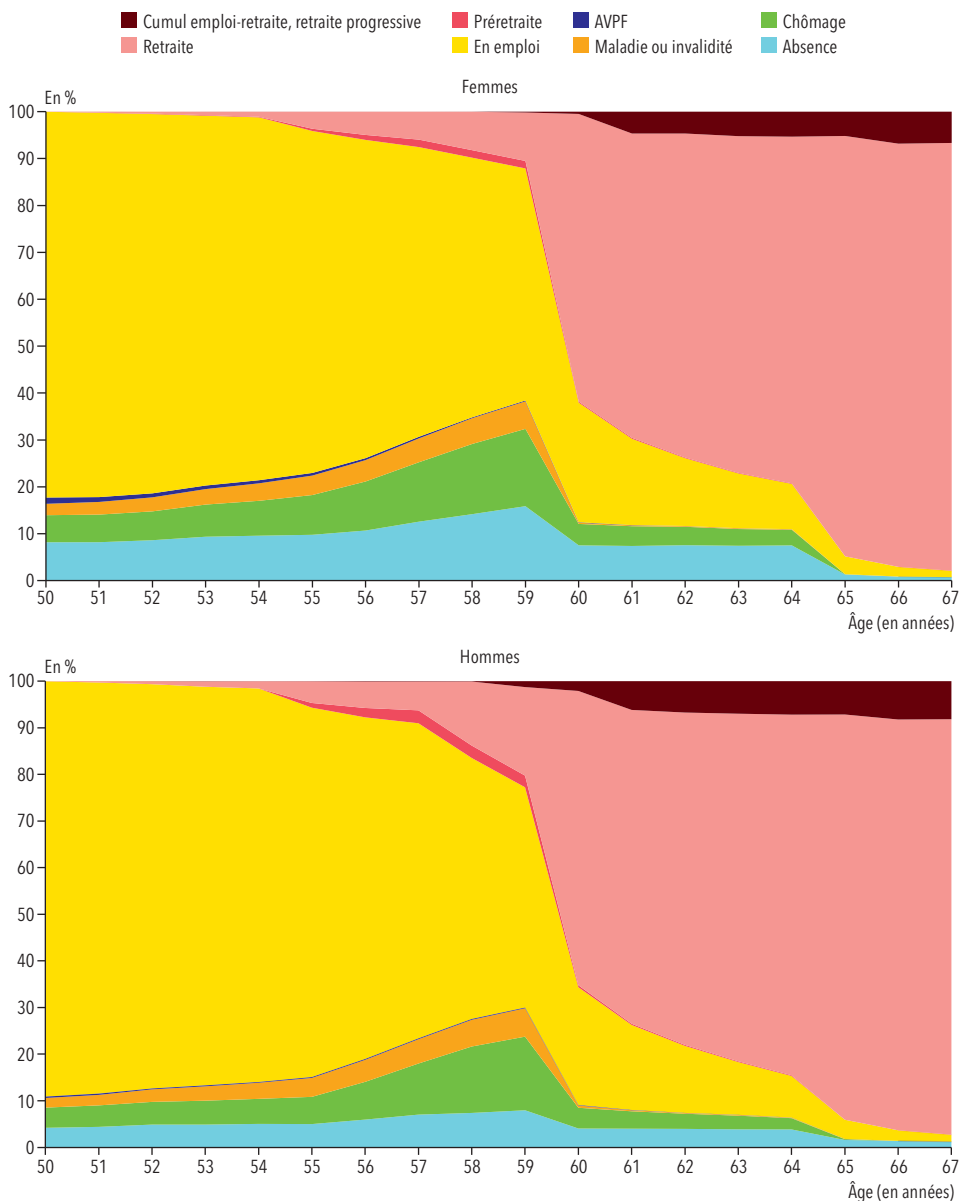
Champ > Personnes nées en 1946, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans.

Source > DREES, EIC 2013.

3. Sur le champ des personnes ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à un régime de retraite, hors absents et retraités dès 50 ans.

4. Certaines peuvent toutefois être en préretraite dite « maison », c'est-à-dire entièrement financée par l'entreprise qui l'octroie.

Graphique 2 Situations principales successives, de 50 à 67 ans, pour les femmes et les hommes de la génération 1946



AVPF : assurance vieillesse des parents au foyer.

Note > L'âge est calculé en différence de millésime (âge atteint au 31 décembre de l'année).

Lecture > À 50 ans, 82 % des femmes nées en 1946 occupent un emploi, 8 % sont absentes du marché du travail, 6 % sont au chômage, 2 % en maladie ou invalidité et 1 % perçoivent l'AVPF. À ce même âge et pour la même génération, 89 % des hommes occupent un emploi.

Champ > Personnes nées en 1946, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans.

Source > DREES, EIC 2013.

60 ans (ouverture des droits). Elle chute à 1 % des femmes et 2 % des hommes à 65 ans (annulation de la décote) [graphique 2].

Entre 5 % et 8 % des assurés continuent d'exercer une activité après leur départ à la retraite

À chaque âge après 60 ans, 5 % à 7 % des femmes et 6 % à 8 % des hommes de la génération 1946 exercent une activité après avoir liquidé leurs droits à retraite, pendant une partie de l'année au moins : activité relevant d'un autre régime, cumul emploi-retraite au sein d'un même régime, etc.⁵ Ces assurés peuvent bénéficier aussi du dispositif de retraite progressive et perçoivent alors une fraction de la pension de retraite, tout en poursuivant une activité à temps partiel⁶.

Deux transitions, en moyenne, entre 50 et 67 ans pour la génération 1946

Les personnes nées en 1946 et retraitées à 67 ans connaissent en moyenne deux transitions entre 50 et 67 ans (y compris le passage à la retraite) [tableau 2]. 45 % des femmes et 50 % des hommes nés en 1946 changent une seule fois de situation sur le marché du travail entre 50 et 67 ans. Pour 94 % d'entre eux,

il s'agit du passage de l'emploi à la retraite, pour 4 % de la maladie ou de l'invalidité à la retraite et pour 2 % du chômage à la retraite. Ces proportions s'élèvent à 51 % des femmes et 58 % des hommes si l'on exclut, à l'intérieur de la période de retraite, les transitions entre retraite sans activité et cumul emploi-retraite.

Les personnes ayant connu deux transitions (dont le départ à la retraite) étaient majoritairement en emploi, puis ont traversé des périodes soit de chômage, d'absence du marché du travail, de maladie-invalidité ou de préretraite, avant de partir à la retraite (à respectivement 36 %, 20 %, 9 % et 7 % des doubles transitions). De plus, 15 % des doubles transitions comprennent au moins un cumul d'emploi-retraite parmi les trois états considérés.

Dans les cas de triple transitions, le fait d'avoir cumulé un emploi et une retraite parmi les quatre situations successives concerne 49 % des personnes. Parmi elles, 82 % ont connu une phase d'emploi suivie d'une phase de retraite puis d'un cumul emploi-retraite, avant d'être à nouveau en retraite sans activité. Dans une moindre mesure, il peut s'agir d'une phase d'emploi entre deux phases d'absence du marché du travail (8 %) ; d'une phase d'absence du

Tableau 2 Nombre de transitions entre les situations principales de 50 à 67 ans

En %

Nombre de transitions entre 50 et 67 ans	Y compris transitions entre retraite et cumul emploi-retraite			Hors transitions entre retraite et cumul emploi-retraite		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
1	47,5	45,1	49,7	54,4	50,7	57,8
2	27,3	28,7	26,0	29,1	30,2	28,1
3	14,4	14,9	14,0	8,8	10,3	7,4
4	5,8	6,3	5,4	4,5	5,2	4,0
5	2,8	2,9	2,7	1,8	2,1	1,5
6 ou plus	2,1	2,0	2,2	1,3	1,4	1,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre moyen de transitions	2,0	2,0	1,9	1,8	1,8	1,7

Champ > Personnes nées en 1946, retraitées à 67 ans, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans.

Source > DREES, EIC 2013.

5. Une part infime de ces trimestres concerne un cumul de la retraite avec des trimestres maladie, invalidité, AVPF, chômage, etc. Ces cas très rares peuvent correspondre pour partie à des anomalies dans la base de données utilisées.

6. Ces deux dispositifs sont étudiés plus en détail dans l'ouvrage (voir fiches 19 et 20).

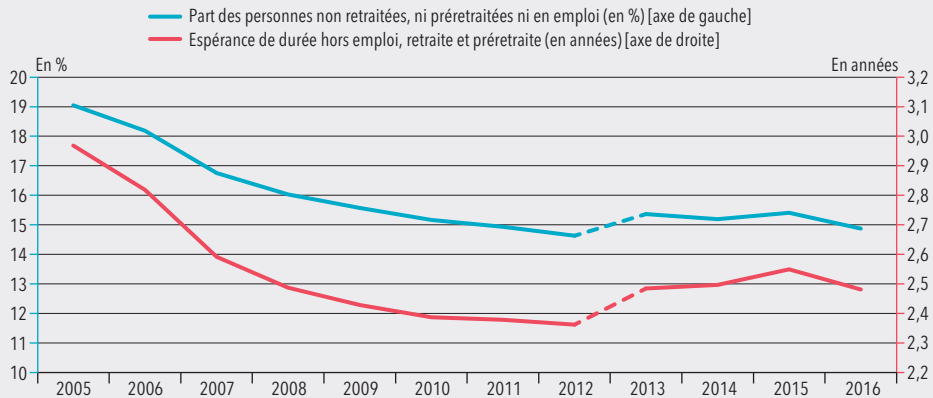
marché du travail intercalée entre deux phases d'emploi avant de partir à la retraite (8 %) ; d'une phase de chômage entre deux phases d'emploi avant la retraite (7 %) ou d'une succession emploi, chômage, absence du marché du travail puis retraite (6 %).

Au total, 46 % des assurés ont connu, entre 50 et 67 ans, une année où leur situation sur le marché du travail était hors de l'emploi et hors de la retraite (*encadré 2*). Les femmes (51 %) sont plus souvent exposées à ce type de situation que les hommes (41 %). ■

Encadré 2 Les personnes n'étant ni en emploi ni à la retraite (ou en préretraite) après 50 ans

La sortie d'activité en fin de carrière n'étant pas un processus linéaire pour de nombreux assurés sociaux, une partie substantielle d'entre eux transitent, après 50 ans, par des situations où ils ne sont « ni en emploi ni à la retraite ou en préretraite ». Ces dernières sont diverses, et le chômage n'en représente qu'une – minoritaire – parmi d'autres. À 59 ans, seules 16 % des personnes n'étant ni en emploi ni à la retraite sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). L'existence de situations hors de l'emploi et hors de la retraite aux alentours de 55-60 ans peut faire craindre le développement de poches de pauvreté, dans lesquelles se trouveraient des seniors qui, tout en ne pouvant pas encore bénéficier d'une pension de retraite, ne parviennent plus à retrouver un emploi et ont épuisé leurs droits dans les divers régimes sociaux autres que la retraite. La part de personnes hors de l'emploi et hors de la retraite entre 53 et 69 ans diminue entre 2005 et 2012, de 19 % à 14,6 %, puis s'accroît et reste relativement stable autour de 15 % à 15,5 % de 2013 à 2016 (*graphique a. ci-dessous*). L'espérance de durée passée hors de l'emploi et hors de la retraite entre 53 et 69 ans est de 2 années et demie en 2016. ●●●

Graphique a. Évolution de la part des personnes « hors emploi, retraite et préretraite » parmi les 53-69 ans et de l'espérance de durée hors emploi, retraite et préretraite entre 53 et 69 ans



Notes > La notion de retraite/préretraite a changé dans le questionnaire de l'enquête à partir de 2013. Une rupture de série a donc eu lieu entre 2012 et 2013. L'âge de 53 ans est retenu comme seuil, car la question sur la situation de retraite n'est posée qu'à partir de cet âge dans l'enquête Emploi. L'espérance de durée hors emploi, retraite et préretraite entre 53 et 69 ans est calculée en additionnant les parts par âge fin de personnes dans cette situation. Elle équivaut à la durée passée hors de l'emploi, la retraite ou la préretraite en moyenne par une génération fictive qui aurait, à chaque âge, les mêmes caractéristiques vis-à-vis du marché du travail que celles observées à cet âge au cours de l'année considérée. Contrairement aux illustrations tirées de l'EIC, les personnes totalement absentes de l'emploi et des dispositifs publics après 50 ans sont ici incluses dans le champ d'analyse (dès lors qu'elles résident en France).

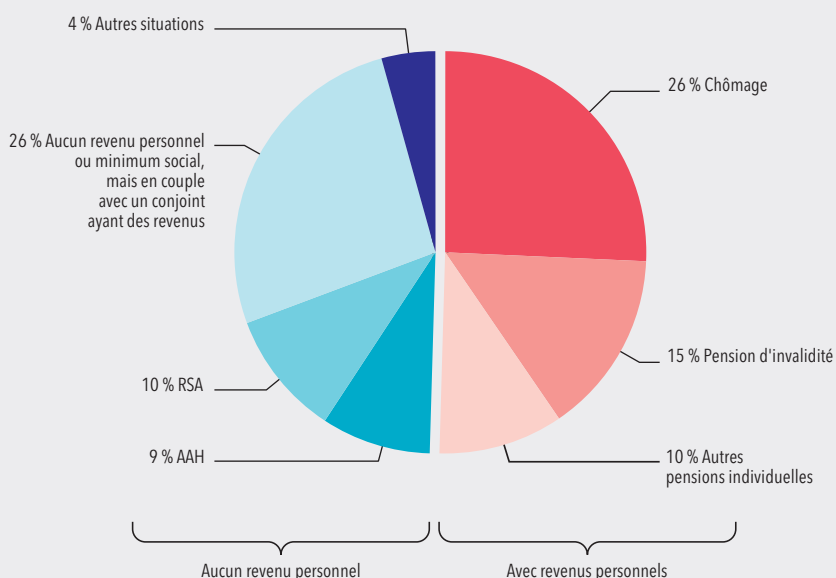
Lecture > En 2016, les personnes âgées de 53 à 69 ans hors emploi, retraite et préretraite représentent 15 % de leur tranche d'âge. Leur espérance de durée hors de l'emploi et hors de la retraite et la préretraite entre 53 et 69 ans est de 2,5 ans.

Champ > Ensemble des individus résidant en France métropolitaine et âgés de 53 à 69 ans lors de la semaine de référence.

Sources > Insee, Enquêtes Emploi ; calculs Drees.

●●● Lorsqu'on détaille les revenus dont disposent ces personnes, quatre groupes se distinguent (*graphique b. ci-dessous*). La moitié environ dispose de ressources personnelles, sous la forme de prestations sociales. Ces prestations correspondent, soit à des allocations de chômage – y compris l'allocation de solidarité spécifique (26 %), soit à des pensions, parmi lesquelles des pensions d'invalidité (15 %). Pour le reste, environ une personne sur sept perçoit l'un des deux principaux minima sociaux en matière d'effectifs¹ (9 % pour l'allocation aux adultes handicapés [AAH] et 10 % pour le revenu de solidarité active [RSA]). Un peu plus d'une personne sur quatre ne perçoit ni revenu personnel ni minimum social, mais est en couple avec un conjoint ayant lui-même des ressources personnelles. Les cas restant, soit environ 4 %, correspondent souvent à des personnes qui, tout en étant hors emploi au quatrième trimestre de 2015, déclarent des revenus du travail au cours de l'année. Il peut donc s'agir de situations de transition en cours d'année de l'emploi vers un nouveau statut.

Graphique b. Revenus des personnes n'étant ni en emploi, ni à la retraite et ni en préretraite entre 53 et 69 ans fin 2015



Note > Certaines personnes peuvent percevoir plusieurs types de revenus parmi ceux listés dans ce graphique, et certaines peuvent avoir également perçu des revenus du travail (au cours des trois premiers trimestres de l'année). Les catégories sont donc définies en considérant les revenus dans l'ordre séquentiel suivant : allocations de chômage, puis pensions d'invalidité, puis autres pensions personnelles (réversions, préretraites d'entreprise, etc.), puis allocation aux adultes handicapés (AAH), puis revenu de solidarité active (RSA), puis existence d'un conjoint disposant de revenus personnels. Certaines personnes parmi celles qui bénéficient de revenus personnels (allocations ou pensions) peuvent également percevoir un minimum social.

Lecture > 26 % des personnes de 53 à 69 ans qui ne sont ni en emploi, ni à la retraite, ni en préretraite, perçoivent une allocation de chômage ou de préretraite.

Champ > France métropolitaine, population des ménages ordinaires ; revenus en 2015 des personnes de 53 à 69 ans (inclus) qui ne sont ni en emploi, ni à la retraite, ni en préretraite au 4^e trimestre de 2015.

Source > Insee-DGFIP-CNAV-CNAF-MSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux, 2015.

1. Hors l'allocation de solidarité spécifique (ASS), car ce minimum social est comptabilisé, ici, avec les allocations de chômage, et ne peut donc pas être isolé.

Pour en savoir plus

- > **Dares** (2016, mars). La situation des 50-69 ans au regard de l'activité par âge détaillé. Séance du COR du 30 mars 2016, document n° 5.
- > **Létroublon, C.** (2017, août). Les seniors au travail : la durée du travail est-elle plus faible à l'approche de la retraite ? Dares, *DARES analyses*, 50.
- > **Marioni, P., Merlier, R.** (2016, mai). Les cessations anticipées d'activité en 2014. Dares, *Dares résultats*, 24.
- > **Mette, C.** (2013, mars). Trajectoires de fin de carrière : illustration à partir des retraités du régime général de la génération 1944. CNAV, *Cahiers de la CNAV*, 6.
- > **Minni, C.** (2016, décembre). Emploi et chômage des seniors en 2015. Dares, *Dares résultats*, 73.
- > **Rapoport, B.** (2008, juin). Les trajectoires de fins de carrière. Séance plénière du COR du 18 juin 2008, document n° 14.
- > **Salembier, L.** (2015, mai). Fins de carrière autour des années 2000 : une hausse des situations de chômage à l'approche des 60 ans. DREES, *Études et Résultats*, 917.